

**Conseil Municipal du 6 avril 2018**

## **Intervention sur le dispositif Participation citoyenne**

Monsieur le Maire,

Le dispositif de « participation citoyenne » a remplacé celui de « voisins vigilants ».

Mais ce n'est pas parce que la terminologie habille le dispositif de termes apparemment plus consensuels que le fonds change.

Certes, chacun souhaite que diminuent les atteintes aux biens et aux personnes et vivre en sécurité est un objectif auquel on est tous en droit d'aspérer. Pour cela les services de police et de gendarmerie ont une mission essentielle. Mais vouloir faire des citoyens des auxiliaires des garants de l'ordre public n'est pas sans risque.

Dans un contexte où individualisme et crainte de l'autre remplacent trop souvent les valeurs de partage et de solidarité on ne peut que s'inquiéter des dérives que peut entraîner un tel dispositif. On sait qu'entre information et dénonciation, voire délation, la frontière est fragile.

D'autre part la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 précise que « cette démarche est résolument citoyenne et génère des solidarités de voisinage ». Les comités de quartier avaient notamment cette vocation, hors vous les avez supprimés à votre arrivée en 2014.